



Contrairement à l'objectif attendu, la décision des six pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Centrafrique, Congo, Guinée équatoriale, Gabon et Tchad) d'ouvrir intégralement leurs frontières n'est pas effective à 100%.

Il y a encore des tracasseries policières qui limitent la libre-circulation des personnes, en violation de l'Acte additionnel du 25 juin 2013 portant « suppression du visa pour tout ressortissant de la Cemac circulant dans l'espace communautaire ».

En effet, lors de la 5ème session du Comité de pilotage (Copil) du Programme des réformes économiques et financières de la sous-région, tenue à Douala le 22 juin, Daniel Ona Ondo, président de la Commission de la Cemac, a confirmé ces tracasseries en déclarant : « Effectivement, il y a encore des scories, il y a encore des petits problèmes. Quand vous allez sur la route vous allez encore trouver ce que vous appelez ici les 'mange-mil' [policiers] qui continuent à harceler les commerçants. Là aussi, il faut éduquer les gens. Qu'un camerounais ne soit pas mal vu au Gabon, qu'un Gabonais ne soit pas mal vu en RCA, qu'on s'accepte mutuellement ».

Daniel Ona Ondo a ajouté : « On a mis de l'argent auprès d'Interpol, pour faire des passeports sécurisés. Nous allons faire en sorte que les points de passage soient sécurisés. C'est un travail à faire, ça ne se fera pas du jour au lendemain. Il faut qu'on travaille nos mentalités.

Qu'on accepte de vivre ensemble. Ça s'est fait en Afrique de l'Ouest, il n'y a pas de raison que ça ne se fasse pas en Afrique centrale ». Pour rappel, selon une décision communautaire, tout ressortissant de l'un des Etats ci-après : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad, détenteur d'une pièce d'identité sécurisée (passeport ou carte nationale d'identité) en cours de validité, n'est plus soumis à l'obligation de visa d'entrée ou d'autorisation de sortie. Ceci pour tout séjour ne dépassant pas trois mois dans l'un des territoires sus-cités.